



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil municipal de Saint-Anaclet-de-Lessard tiendra lors de la séance ordinaire du 6 mai 2024 à 19 h 30 au lieu et heure habituels une consultation publique sur la demande de dérogation mineure **2024-007** pour la propriété sise au 159, rue Duchesne.

OBJET :

Faire une demande de dérogation mineure afin de permettre la construction d'un hall d'entrée (perron) en marge avant.

DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 428-2014 EN CAUSE :

Selon le plan d'implantation préliminaire portant le numéro de dossier :18371, la construction sera de 2,03 mètres x 2,18 mètres de large en marge avant alors que la marge existante est à 7 mètres comme l'exige la réglementation.

CONDITIONS D'EXERCICES :

La demande de dérogation mineure ne porte pas sur les dispositions des règlements de zonage et de lotissement qui sont relatives à l'usage et à la densité d'occupation du sol. La demande de dérogation mineure ne contrevient pas aux objectifs du plan d'urbanisme. La demande de dérogation mineure ne vise pas un immeuble situé dans une zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique.

OPTIONS POSSIBLES ET CRITÈRES À CONSIDÉRER :

La réglementation autorise les galeries et balcons en marge avant à la condition que l'empiètement n'excède pas 2 mètres.

Le comité consultatif d'urbanisme a émis une recommandation favorable le 17 avril 2024.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande de dérogation mineure lors de l'assemblée ordinaire du 6 mai 2024.

Donné à Saint-Anaclet-de-Lessard, ce dix-huitième jour d'avril deux-mille-vingt-quatre.
La demande détaillée est disponible sur le site Web de la Municipalité (stanaclet.qc.ca) dans la section MUNICIPALITÉ/AVIS PUBLICS.

Donné à Saint-Anaclet-de-Lessard, ce 19 avril 2024.



Nadia Lavoie, directrice générale

ANNEXE 1

PHOTO #1 : Plan d'implantation du bâtiment existant et de l'agrandissement projeté du perron en marge avant pour le 159, rue Duchesne :

